

Encourager l'engagement au sein de l'École

Les délégués de classe

Dans son Axe 3: « un collège qui s'engage », notre projet d'établissement prévoit de donner les moyens à nos élèves d'exercer leur citoyenneté et ainsi de devenir des citoyens éclairés.

Au collège chaque classe a deux délégués de classe. Ils sont les porte-paroles de tous les élèves auprès des enseignants et des autres adultes de l'établissement. Un conseil de la vie collégienne favorise également l'implication des élèves dans la vie de leur établissement. Au **conseil d'administration**, les délégués élus rapportent les avis et les propositions des autres élèves sur le fonctionnement de l'établissement



Le conseil de la vie collégienne

L'enjeu, pour le collège, est de **mobiliser la communauté éducative autour d'une instance citoyenne et d'instituer un nouveau rôle des élèves dans la vie de leur établissement** en développant des compétences sociales d'une manière qui leur soit explicite. Cette démarche doit contribuer à l'appropriation du socle commun et à la mise en œuvre du parcours citoyen.

Les parents délégués

Le statut du parent délégué se structure d'une part sur leur participation dans les instances et la vie de l'école ou l'établissement scolaire, d'autre part sur la reconnaissance de leur engagement comme parents d'élèves délégués.